Intervention d'Alain Lambert
Ministre du Budget et de la Réforme budgétaire

Conseil économique et social
de la région Basse-Normandie
Jeudi 27 février 2003

Monsieur le président,
Mesdames et messieurs les conseillers

Je veux vous remercier de votre accueil et vous dire combien j'ai plaisir à être parmi vous qui représentez les forces sociales, économiques et culturelles de la Basse-Normandie.

I. LE TEMPS DU DEBAT

Sous l'autorité du président de la République, le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin a placé l'année 2003 sous le signe de la réforme des régimes de retraite des Français. Le Premier ministre a choisi le 3 février dernier de venir devant le Conseil économique et social, pour dresser le constat, présenter la méthode et les grands principes qui guideront la politique du gouvernement. Ces éléments-là sont désormais pleinement connus.

Je ne suis donc pas venu ici, à Caen, au nom du Gouvernement, pour revenir sur le constat ou la méthode mais pour ouvrir le débat, c'est-à-dire en poser les termes, en identifier les enjeux et déjà, aussi, esquisser quelques pistes de travail.

Si je suis ici devant vous, c'est parce que le débat ne peut se jouer seulement à Paris. Cela ne signifie pas bien entendu que les échanges dans les CESR sont une alternative aux discussions qui se déroulent au niveau national. C'est un supplément au débat et non une soustraction au débat.

II - QUELLE REFORME ENGAGER ET POURQUOI AGIR AUJOURD'HUI ?

L'enjeu de la réforme est clair : assurer l'avenir de nos régimes de retraite par répartition.

Comment répondre au vieillissement démographique de notre population active qui demain, à compter de 2006, va connaître une forte accélération lorsque les départs à la retraite atteindront 800 000 personnes contre 550 000 aujourd'hui ?

Le mot réforme n'est plus tabou. Le constat sur l'urgence et la nécessité de l'action est aujourd'hui partagé de tous nos concitoyens. C'est le statu quo qui aggraverait aujourd'hui l'inquiétude des Français.

La situation financière sur l'avenir des retraites est bien connue. Tous régimes confondus, le besoin de financement est de 50 milliards d'euros en 2020, dont 28 pour les régimes de la fonction publique et 15 pour le régime général. Si l'on prolonge les courbes, il sera de 100 à 120 milliards d'euros en 2040.

Les conséquences peuvent en être lourdes. Le Conseil d'orientation des retraites (C.O.R.) l'a montré : si aucune réforme n'est engagée d'ici 2040, soit le montant des retraites sera - par rapport au revenu d'activité - quasiment divisé par deux, soit le taux de cotisation devra augmenter de 60 %.

Ne rien faire serait irresponsable et rendrait demain des retraités brutalement démunis ! Certains pensent que les Français accepteraient de payer plus pour leur retraite. Le leur a t-on demandé ? Notamment de payer <u>beaucoup</u> plus ? Même s'ils le voulaient, en auraient-ils les moyens ? N'oublions pas que les revenus du travail financent d'autres

fonctions sociales collectives essentielles comme la santé, la famille, le chômage. Sans parler de l'éducation des enfants, du logement, du financement de la dépendance et beaucoup d'autres besoins vitaux.

Cette voie de l'augmentation ininterrompue de prélèvements n'est pas réaliste.

LA QUESTION LA PLUS IMMEDIATE: COMMENT TROUVER DES FINANCEMENTS QUI SOIENT SOCIALEMENT JUSTES, ECONOMIQUEMENT EFFICACES ET POLITIQUEMENT PERTINENTS ?

Certains imaginent qu'il suffit d'affecter d'autres ressources que des cotisations à la branche vieillesse. La simplicité de la formule cache la vraie réalité. Des prélèvements nouveaux pèseraient sur les actifs, sur la compétitivité de notre économie et sur nos emplois. Ce serait de la croissance, de la richesse en moins à partager en commun.

Concrètement, pour couvrir le déficit de nos régimes de retraites, il faudrait à l'horizon 2020 doubler l'impôt sur le revenu et à l'horizon 2040 la TVA sur la consommation.

Autant dire que cela n'a pas de sens.

On peut rêver que la croissance et le plein emploi viendraient au secours du système. Mais là aussi, le Conseil d'orientation des retraites (C.O.R.) l'a montré : une plus grande croissance économique présenterait un impact très modéré pour alléger la charge.

J'EN VIENS MAINTENANT A LA SIGNIFICATION SOCIALE QUE NOUS VOULONS DONNER AUX RETRAITES DEMAIN ?

Au delà des chiffres, permettez à un « ministre des comptes » de vous dire que l'avenir des retraites ne se limite pas à une réforme visant à équilibrer, tant bien que mal, les comptes de l'assurance vieillesse.

L'avenir des retraites est un enjeu pour notre société. Il pose des questions fondamentales de vie en société, de notre modèle social profondément transformé par le choc démographique.

Comment notre société s'organisera-t-elle lorsqu'une personne sur 3 aura plus de soixante ans en 2040, contre une sur 5 aujourd'hui ?

Comment ne pas réfléchir à notre politique familiale, réajuster notre regard sur le rôle des seniors, en particulier dans le monde du travail, revoir la formation des hommes et des femmes tout au long de la vie.

ALORS MAINTENANT, QUELLES MODALITES DE REFORME ENVISAGER ?

La réforme ne doit pas inquiéter. Elle doit être pacifiée et assumée par notre corps social. Elle doit être perçue comme l'honneur d'une génération qui se préoccupe de la suivante.

Cela suppose qu'elle ne concerne pas les retraités actuels. Qu'elle ne bouleverse pas brutalement les plans de vie des Français qui, dans les toutes prochaines années doivent partir à la retraite. Elle devra être progressive, et essayons de voir ensemble dans quelle mesure ?

Faut-il réformer les retraites jusqu'en 2040 ? Nous ne le croyons pas. Les certitudes de la démographie à cette échéance doivent se concilier avec les incertitudes de l'économie, de la société et du progrès. Nous proposons un horizon plus proche, celui de 2020. C'est une échéance raisonnable qui fait, je crois, l'objet d'un consensus parmi les partenaires sociaux.

J'en viens maintenant aux pistes à explorer.

III. LES PISTES A EXPLORER ?

D'abord posons-nous la question de savoir si notre système français des retraites, tel que nous le connaissons aujourd'hui, est solide ? Est-il équitable ? Adapté aux évolutions de notre société, de la démographie de l'économie de notre pays ?

Nous voulons pour la retraite des Français des solutions sûres. Des solutions justes. Des solutions souples.

Première piste, comment garantir le financement de nos régimes de retraite ?

Nous savons tous que les solutions miracles n'existent pas. Nous disposons de trois paramètres principaux : le taux de cotisation, la durée de cotisation et le montant des prestations. Aucun ne permettra, à lui seul, de résoudre le problème. Lequel privilégier ? Selon quelle pondération ? Discutons-en ensemble.

Pouvons-nous ignorer la question de l'allongement de l'espérance de vie quant au partage entre le temps de la vie active et le temps de la retraite ? Aujourd'hui, le temps de la vie active est environ le double du temps de la retraite. Toute augmentation de l'espérance de vie bénéficie entièrement à la retraite.

Un meilleur partage de ces temps ne peut-il contribuer à la maîtrise de l'équilibre général ?

Devrons-nous augmenter la durée de cotisation ? Mais comment l'envisager, sans une réflexion sur la durée effective d'activité et le peu de place laissée aux salariés expérimentés souvent poussés vers des départs anticipés. L'exercice du droit à la formation professionnelle contribue-t-il bien à l'enrichissement et à l'allongement des carrières ?

Les Français ont-ils aujourd'hui les moyens d'être rassurés individuellement et collectivement sur l'avenir de leur retraite ?

L'instauration d'un droit à l'information individuelle et collective des Français sur leurs retraites et le suivi de la réforme que nous aurons menée en 2003 sont un objectif majeur du gouvernement. A nous d'inventer un dispositif, à l'image de la Suède, où chaque salarié dispose d'un bilan annuel de ses droits à retraite tout au long de sa carrière professionnelle.

A nous d'inventer une institution, où les partenaires sociaux auraient toute leur place, qui pourrait assurer objectivement et sereinement le suivi de la réforme, tous les 5 ans par exemple. Elle pourrait suivre en particulier le partage des gains d'espérance de vie entre temps de retraite et temps de travail.

La sécurité, n'est ce pas aussi réfléchir sur les moyens de consolider le Fonds de réserve pour les retraites ? Aujourd'hui, le rythme d'abondement est insuffisant pour atteindre les 152 milliards d'euros initialement prévus.

Deuxième piste, comment introduire plus de justice sociale entre les régimes et à l'intérieur de tous les régimes ?

La réforme des retraites concerne tout les Français. Nul ne peut, de son propre chef, s'exclure du champ de la réforme en arguant de la spécificité de son régime.

Aujourd'hui, la notion de durée d'assurance et le niveau des taux de cotisations salariales diffèrent d'un régime à l'autre. C'est le fruit de l'histoire sociale de ce pays, notamment pour les régimes de la fonction publique. Notre intention n'est pas de les aligner de façon irréfléchie, mais de synchroniser leurs évolutions respectives.

Aussi le gouvernement entend-il respecter les logiques et les calendriers de négociation propres à chaque régime, y compris les régimes spéciaux d'entreprise.

La justice, n'est-ce pas aussi renforcer la solidarité entre les régimes ? La compensation démographique est un gage de cette solidarité et une condition à la survie des régimes confrontés aujourd'hui à des pyramides des âges très défavorables. Mais la meilleure manière de la conforter n'est-elle pas de rendre ses mécanismes plus objectifs et plus aisément compréhensibles ?

La justice appelle également à examiner la question des avantages familiaux. Faut-il les traiter dans la prise en compte des droits à retraite ou bien durant la vie professionnelle ? Certains de ces avantages, pour les fonctionnaires, ont été remis en cause par la jurisprudence communautaire : ils doivent désormais bénéficier aux hommes comme aux femmes. Une nouvelle évaluation est opportune. Le Gouvernement ouvrira cette discussion en liaison notamment avec le mouvement familial.

L'esprit de justice sociale doit animer la réforme. En se souciant du sort des plus modestes, ceux qui ont été faiblement rémunérés durant leur vie active. En se préoccupant des conjoints survivants, notamment ceux –et le plus souvent celles- qui ne disposent que de la pension de réversion pour vivre. En étant attentif à ceux qui ont travaillé dans plusieurs régimes, afin que les modes de calcul ne les pénalisent pas.

La réforme doit procéder à des avancées, mais avec réalisme et sans surenchère. De même, elle devra réfléchir à la question complexe et évolutive de la pénibilité et du meilleur moyen de la prendre en compte.

Troisième piste, comment introduire de la souplesse afin de favoriser les adaptations des systèmes par répartition ?

Nous faisons le pari de la confiance. Les Français réclament individuellement plus de liberté de choix dans l'organisation de leur retraite. Ils doivent néanmoins collectivement ne pas remettre en cause les règles de solidarité qu'implique le système par répartition.

Introduire de la souplesse dans le système c'est améliorer le niveau des pensions de ceux qui souhaitent travailler plus longtemps, mais aussi permettre à ceux qui souhaitent partir plus tôt de le faire dans certaines limites : leur retraite devrait alors en tenir compte.

***La liberté*, c'est mettre fin à cette rupture trop brutale entre activité et retraite. Travail à temps partiel, retraite progressive, cumul emploi retraite : ces mécanismes ont tout leur intérêt et méritent notre attention.**

***La liberté,* cela peut consister également à ouvrir largement un accès facultatif à une épargne retraite. Il s'agirait de donner le droit de compléter, par un mécanisme d'épargne retraite, la pension du régime par répartition. Cette épargne retraite devrait être disponible, soit à titre individuel, soit à titre collectif, dans le cadre des entreprises ou des branches.**

***La liberté,* c'est aussi réfléchir à la situation de ceux qui ont un grand nombre d'annuité avant 60 ans parce qu'ils ont commencé à travailler très tôt. Ce débat est ouvert.**

Une mesure générale faisant reposer l'équilibre des régimes sur la seule notion de durée d'assurance, serait malheureusement beaucoup trop coûteuse. Une réponse devra être trouvée par un vrai dialogue avec les partenaires sociaux.

La liberté **pourrait-elle signifier enfin la possibilité de <u>rachat d'annuités</u>, pour les années de formation notamment, par des cotisations volontaires, dans des conditions à définir ? La question nous a été posée.**

Dans tous ces domaines, tout n'est pas écrit d'avance. Point par point, nous aurons à travailler et nous le ferons sans préjugé, sans esprit partisan, mais avec une détermination qui conduira le gouvernement devant le parlement avant l'été.

*

**

Avant la fin du premier semestre 2003, nous avons le devoir d'aboutir à une étape décisive dans la sauvegarde de nos régimes de retraite par répartition. C'est le pacte social qui est en cause.